



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

À Mme Monique BARBUT, Ministre de la
Transition écologique, de la Biodiversité et
des Négociations internationales sur le
climat et la nature

Montreuil, le 22 septembre 2026

Objet : préavis de grève pour la journée du 29 septembre 2026, de 0h à 24h, couvrant l'ensemble des personnels, titulaires, contractuels, ouvriers d'État et salariés de droit privé, des services centraux et déconcentrés du pôle ministériel et des établissements publics placés sous sa tutelle, ainsi que les personnels dont les horaires incluent la nuit précédant et la nuit suivant cette journée (du 28 au 29 et du 29 au 30 septembre 2026).

Madame la Ministre,

Depuis le 1er juillet, 862 000 agents publics, selon les chiffres mêmes du gouvernement, perçoivent une indemnité différentielle pour ne pas être payés sous le SMIC ; ils étaient 356 000 en janvier. Dans nos services, cela a un visage : l'agent d'exploitation des routes ou des voies navigables qui, après vingt ans de nuits, d'astreintes et d'interventions sous circulation, lit sur sa paie le même traitement que le collègue recruté hier. La grille, qui devait dire la carrière, ne dit plus rien. La catégorie B commence au salaire minimum, la catégorie A n'en est qu'à quelques euros, et les pensions de catégorie C passent sous ce seuil, sans compensation. Et ceux dont le métier use le corps avant l'âge, classés en service actif parce que l'État lui-même a reconnu la pénibilité et le danger de leurs missions, partent avec des carrières incomplètes et des pensions amputées, faute de la bonification que d'autres corps actifs ont obtenue de longue date.

Votre collègue chargé des Comptes publics juge ce système « obsolète ». Nous récusons le mot. Un système qu'on prive de sang pendant un quart de siècle (le point d'indice a perdu près du tiers de sa valeur, il est gelé depuis 2023, une nouvelle année blanche est annoncée pour 2027) n'est pas obsolète : il est exsangue. Ce n'est pas le statut qui a failli. C'est un choix.

Ce choix, notre ministère en est l'un des laboratoires. La réorganisation de l'administration centrale, dont le calendrier a été avancé de quatre mois, doit s'appliquer au 1er janvier 2027 sans étude d'impact ni effectifs cibles : DGALN coupée en deux, DGPR supprimée, CGDD démembré. La réforme des autorités environnementales sera tranchée le 8 octobre, six semaines après la première consultation des organisations syndicales.

L'ADEME est promise à la tutelle des préfets. Et à l'OFB, l'employeur a lui-même ouvert une plateforme qui invite le public à signaler le comportement des inspecteurs de l'environnement, jusque hors du cadre professionnel : on ne désarme pas seulement la police de l'environnement par les textes, on expose ceux qui l'exercent, et l'on attend d'eux qu'ils contrôlent encore. Une seule stratégie, plusieurs points

d'application : faire reculer l'État qui contrôle au profit de l'État qui accompagne, au moment précis où l'état que nous venons de vivre a montré ce que coûte l'absence de puissance publique face au dérèglement climatique.

Quand le salaire direct est gelé, on se paie sur le reste. L'action sociale ministérielle, conquise par les personnels et gérée avec eux dans les CLAS, le CCAS et le CGCV, n'est ni une œuvre de bienfaisance ni un catalogue de services : c'est du salaire socialisé, et l'austérité le rogne comme elle rogne tout le reste.

Avec l'ensemble des organisations de la CGT, la FNEE-CGT revendique :

- l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice à 6,50 € et son indexation sur les prix ;
- la refonte complète des grilles indiciaires, garantissant le doublement du traitement entre le début et la fin d'une carrière complète, et la reconnaissance des qualifications ;
- le rétablissement de la GIPA ;
- l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- la suppression du jour de carence et le maintien à 100 % de la rémunération en congé maladie ordinaire ;
- le principe « un emploi permanent, un fonctionnaire titulaire » : plan de titularisation, relance des concours, abrogation des mesures qui généralisent le contrat.

Pour le pôle ministériel et ses établissements, elle exige :

- l'arrêt des suppressions d'emplois et les créations nécessaires aux missions ;
- la bonification du service actif, à raison d'une annuité pour cinq années de services effectifs, pour les personnels d'exploitation des routes et des voies navigables ;
- la revalorisation des régimes indemnitaires et des taux de promotion du pôle ministériel ;
- la suspension du calendrier de réorganisation de l'administration centrale, la production de l'étude d'impact et des effectifs cibles, et l'examen du projet par les instances de droit, à commencer par le CSAM dans une composition régulière ;
- des garanties sur l'indépendance de l'inspection des installations classées et de l'évaluation environnementale, et l'abandon du scénario de service à compétence nationale pour les autorités environnementales ;
- l'abandon de l'article 7 plaçant l'ADEME sous l'autorité des préfets ;
- la fermeture de la plateforme de signalement visant les agents de l'OFB et l'application pleine et entière de la protection fonctionnelle, y compris contre les usagers abusifs du dispositif ;
- le maintien des garanties statutaires dans les établissements publics, contre la généralisation des quasi-statuts ;
- un budget d'action sociale à la hauteur des besoins, le respect des prérogatives des CLAS, du CCAS et du CGCV, et les moyens de fonctionnement de leurs élus.

C'est pourquoi, Madame la Ministre, la FNEE-CGT dépose un préavis de grève pour la journée du 29 septembre 2026, de 0h à 24h, ainsi que pour les nuits du 28 au 29 et du 29 au 30 septembre 2026, couvrant l'ensemble des personnels désignés en objet.

Nous savons ce qui relève de la décision interministérielle et ce qui relève de la vôtre. Sur le premier terrain, nous attendons de vous que vous portiez au sein du gouvernement la voix des personnels dont vous avez la charge : une ministre employeuse n'est pas spectatrice de la paie de ses agents. Sur le second, rien ne vous empêche de répondre : les emplois, le calendrier des réorganisations, l'ADEME, l'OFB, l'action sociale, les

régimes indemnitaires et les promotions relèvent de votre autorité. La loi vous fait obligation de négocier pendant la durée du préavis. Nous y sommes prêts.

Nous appelons nos syndicats à organiser l'action et à y participer partout où elle se construira.

Recevez, Madame la Ministre, nos salutations syndicales.

Pour la FNEE-CGT,

Ivan CANDÉ

Secrétaire général

Copies :

- M. Alexis VUILLEMIN, secrétaire général ;
- Mme Véronique TEBOUL, cheffe du département des relations sociales